

Le Président

N° CS15-7000- 48

Nouméa, le - 5 AOUT 2015

Monsieur le président

J'accuse bonne réception de votre lettre du 5 août 2015 par laquelle vous sollicitez un entretien dans les plus brefs délais.

Vous nous avez transmis une « feuille de route de discussions » sur laquelle nous souhaitons vous apporter quelques éléments d'appréciation en vue de cette rencontre.

J'observe, tout d'abord, que la plupart des sujets évoqués concerne le syndicat des producteurs-exportateurs de minerais (SEM) dont vous vous faites le porte-parole.

Je constate ensuite que sur la question du nickel, sujet éminemment stratégique et politique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et a fortiori son président, ont pour mission principale d'appliquer la politique élaborée au congrès (schéma de mise en valeur des ressources minières), de traduire les différentes expressions des groupes politiques et, enfin, de participer à la mise en œuvre les conclusions du Comité des signataires. En ce sens, un certain nombre de points soulevés dans votre correspondance ne relèvent pas exclusivement de la décision du gouvernement.

Sur le point 1, s'agissant des relations contractuelles avec QNI, elles seraient, d'après les informations dont nous disposons, globalement reconduites dans les mêmes conditions, notamment tarifaires.

Sur ce sujet, le gouvernement n'a pas le pouvoir d'imposer un prix-plancher à QNI, comme vous l'exigez. Si les clients historiques de QNI (Ballande, SLN, Montagnat) bénéficient de prix-planchers, ce n'est pas le cas des nouveaux intervenants (ceux qui ont contracté depuis 2009).

Je suis disposé, dans les limites de mes compétences, à poursuivre le travail engagé avec QNI, afin de les sensibiliser sur la nécessité d'instaurer des prix-plancher, y compris dans les nouveaux contrats.

Par ailleurs, je suis, comme je vous l'avais indiqué, personnellement intervenu à plusieurs reprises auprès de QNI pour lui demander de finaliser les contrats non encore signés à ce jour, en attirant son attention sur le cas particulier de la société MKM.

S'agissant des exportations vers la Chine, si la décision appartient juridiquement au gouvernement, elle relève principalement des provinces, qui ont exprimées leur position lors du dernier comité du commerce extérieur minier (CCEM), ainsi que du comité des signataires, au travers du groupe de travail des présidents et des signataires (GTPS) dédié au nickel.

A cet égard, je vous rappelle que les membres du CCEM ont convenu de constituer un groupe de travail spécifique (DIMENC-SEM-Gouvernement) en vue d'étudier la problématique des minerais à faible teneur non-exploitable localement ou chez nos clients traditionnels. Ce groupe s'est réuni lundi dernier et il poursuit ses travaux.

Sur le point 2, concernant l'association de la profession minière à l'élaboration de la stratégie minière du pays, j'ai déjà eu l'occasion de vous indiquer que le gouvernement y est favorable, conformément à la déclaration de politique générale du 13 avril 2015.

Sur le point 3, les exportations de minerais à faible teneur vers le Japon, qui est un client traditionnel, sont maintenues, dans le cadre prévu par le schéma minier, qui stipule : « (...) *les exportations de minerais garniéritiques ou latéritiques à destination des clients traditionnels de la Nouvelle-Calédonie seront maintenues à un niveau sensiblement équivalent* ».

La question de la durée est pour sa part intimement liée à la définition d'une stratégie minière dans le temps. S'agissant du cas particulier SMT (Groupe Ballande), on observera que la durée de 5 ans accordée est identique à celle du précédent contrat. De plus, l'autorisation de 500 KT renouvelée est significativement supérieure (+ 20%) aux volumes réalisées au cours du précédent contrat (417 KT en moyenne).

Les demandes SLN et MKM avec PAMCO, sur lesquelles vous attirez mon attention, seront examinées conformément aux principes énoncés ci-dessus. La première vient tout juste d'être déposée et elle est en cours d'instruction à la DIMENC. La seconde n'a pas encore été déposée...

Enfin, concernant votre souci légitime de maintenir l'activité minière, je vous fais observer que les sociétés minières ont la possibilité de produire et d'exporter 500 KT de garniérites de plus sur la Corée, dans des conditions de prix dorénavant identiques à celles du Japon. Or, à ce jour, cette opportunité n'a été que partiellement exploitée.

Sur le point 4, concernant la défiscalisation, il s'agit d'une compétence de l'Etat. Le gouvernement peut toutefois s'engager à soutenir votre demande auprès des autorités compétentes.

Sur le point 5, le gouvernement n'a pas la possibilité d'intervenir d'autorité dans ce conflit.

Sur le point 6, le gouvernement a d'ores et déjà donné les instructions pour réduire au maximum les délais d'instruction des dossiers dont il a la charge. Il intercédera auprès des provinces pour qu'il en soit de même.

Sur le point 7, je vous rappelle que j'ai hérité de cette situation, faute d'accord politique entre les formations indépendantistes du gouvernement. Pour autant, je vous fais observer que c'est la présidence de l'exécutif qui traite directement de cette question, ce qui témoigne de l'importance que nous y attachons.

Au-delà de ces sujets particuliers, je suis conscient de la sensibilité du dossier du nickel pour les uns comme pour les autres, notamment dans cette période de crise, et je suis totalement disposé à vous aider à trouver des solutions, dès lors qu'elles sont recherchées ensemble, dans le respect des institutions démocratiquement élues et de leurs compétences respectives.

Afin d'échanger sur l'ensemble de ces points, nous nous proposons de rencontrer une délégation du ContraKmine, dans les locaux du gouvernement, demain à 9 heures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

Monsieur Max FOUCHER
Vice-président du ContraKmine

Bien cordialement,



Philippe GERMAIN